



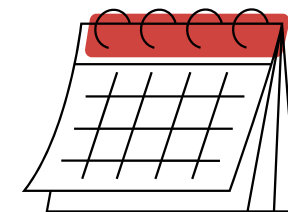
FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Votre guide de transition



CALENDRIER OFFICIEL



La facturation électronique ou e-facturation concerne toutes les factures émises entre deux entités (professionnel ou société) ayant un n° Siret.

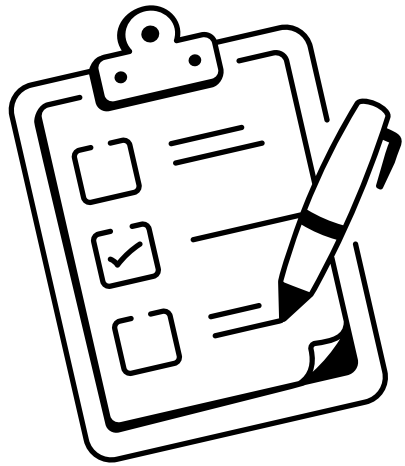


1er Septembre 2026

Réception : Vous devez pouvoir recevoir des factures

1er Septembre 2027

Émission : Vous devez pouvoir émettre des factures (hors patients)



À FAIRE AVANT SEPTEMBRE :



CHOISIR VOTRE PLATEFORME AGRÉÉE



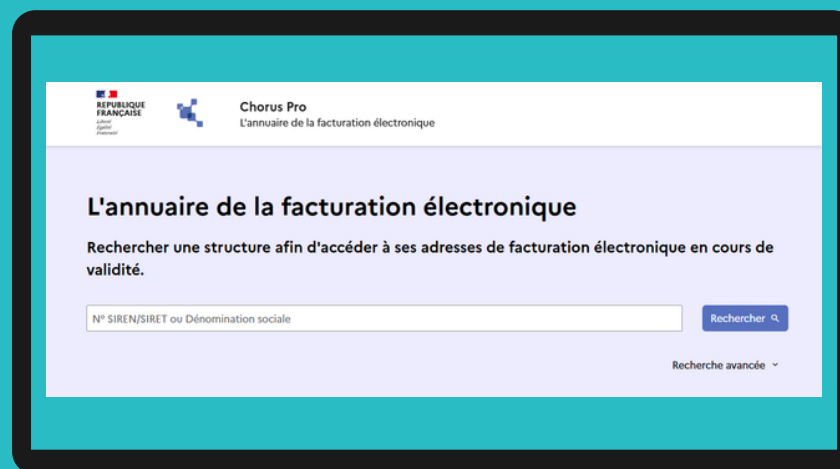
Plateformes gratuites : Indy, Tiime, ...

ÉTAPE 1 : VÉRIFIER L'EXISTENCE DE VOTRE SIRET



Si vous êtes inscrit avec une adresse électronique active:

Vous n'avez plus rien à faire, si ce n'est consulter la plateforme de dématérialisation choisie pour consulter la réception de vos factures



Si vous n'êtes pas encore inscrit vous aurez cette mention :

« Aucune adresse de facturation active pour cet établissement »

Si votre département n'a pas encore eu le temps de basculer votre établissement dans l'annuaire vous aurez cette mention :

« Aucune structure ne correspond à votre recherche »

ÉTAPE 2 : CHOISIR UNE PLATEFORME AGRÉE



NOUS PRÉCONISONS INDY

Pour l'inscription, rien de plus simple : votre N° SIRET et la carte d'identité

et télécharger le Tuto

 Indy
<https://www.indy.fr> > comptabilité

Indy Comptabilité Indépendants

La Compta pour Indépendants — Indy automatise la compta des indépendants et génère votre liasse en quelques clics. Essayez...

Facturation électronique · Pour auto-entrepreneur · Compte pro 100% gratuit · Pour les EI en BNC



télécharger le Tuto

**VOUS VOILÀ INSCRITS ET
À JOUR POUR LA
RENTRÉE !**



Bonne rentrée à tous !